



PUBLICATION DU 15/09/2026

Réception avant la première montée en température : les points de contrôle

Avant qu'un four regarni ne voie le feu pour la première fois, on en fait le tour. Ensuite, plus aucune reprise n'est possible : ce qui est remarqué maintenant se répare à froid — ce qui est négligé maintenant se révèle en service.

Trois choses sont contrôlées : les cotes, la surface, les joints ainsi que la courbe de montée en température. Ce n'est que lorsque les trois sont conformes que le four passe au séchage contrôlé.

Check-list de réception après le regarnissage

- | | |
|---|---|
| ☐ Ouvertures et passages | contrôler les cotes par rapport au plan — entrée, passages, ouvertures de brûleurs et de mesure |
| ☐ Porte et engin de chargement | adaptés à la nouvelle géométrie, rien ne heurte |
| ☐ Surface | fermée, sans nids de cailloux ; inspecter arêtes et transitions à la recherche de fissures |
| ☐ Reprises | réparer à froid dès maintenant les anomalies et les consigner au procès-verbal |
| ☐ Joints de dilatation | libres — ni obstrués par des résidus, ni pontés au mortier |
| ☐ Courbe de montée en température | convenue avec l'exploitant, remise par écrit, responsables désignés |
| ☐ Documentation | photos par zone, procès-verbal de réception signé par les deux parties |

*Laboratoire de four regarni avant la première montée en température**Façade du four : ouverture et porte adaptées à la nouvelle géométrie*

Erreurs fréquentes

- Réception seulement après le séchage : chaque réparation devient alors un éclatement.
- Joints de dilatation obstrués lors du rangement — ils manquent précisément au moment où le four se dilate.
- Courbe de montée en température convenue seulement oralement : l'équipe suivante n'en sait rien.

CONSEIL PRATIQUE

Planifiez la réception comme un rendez-vous fixe entre le garnissage et le séchage — avec plan, lampe et procès-verbal, et avec la personne de l'exploitation qui assurera ensuite la montée en température.

Des questions sur votre four ?

Nous évaluons le garnissage, les zones et l'état — réponse sous 24 heures les jours ouvrés.

+49 89 541 960 200

info@sbs-rs.de

www.sbs-rs.de/fr/fachwissen